



INFORMATIONS COMMUNALES



Le Conseil Municipal et le personnel communal de Dadonville vous souhaitent une bonne année 2021. A cette occasion, vous trouverez ci-joint l'agenda 2021 qui vous présente la nouvelle équipe municipale élue en mars 2020 ainsi que le personnel communal et l'ensemble des associations. Vous y trouverez également le calendrier des manifestations prévues au cours de l'année sous réserve des avancées de la crise sanitaire. Contrairement aux années précédentes, et pour des raisons évidentes de crise sanitaire, il n'y aura pas, cette année, la présentation des vœux à la population.

TRAPPAGE DES CHATS ERRANTS : Pour des raisons techniques, la campagne de trappage prévue en janvier est reportée. Les informations vous seront communiquées ultérieurement.

MENSUALISATION DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à la demande de plusieurs habitants, la mairie étudie la possibilité de mettre en place la mensualisation des factures d'assainissement collectif à compter du 01/01/2022.

Cette procédure ne concernerait que les habitants raccordés à l'assainissement collectif (Stations d'épuration de Dadonville-Bourg, Denainvilliers et Pithiviers).

En fonction du nombre de réponses positives, la mensualisation pourra être proposée.

Les personnes intéressées sont invitées à retourner le coupon-réponse ci-après en mairie avant le 15 février 2021.

INSTALLATION D'UN PYLONE TELEPHONIQUE : afin d'améliorer la couverture téléphonie mobile sur la commune, il est envisagé l'installation d'un pylône d'une hauteur de 36 mètres au coin de la RD 950 (route de Boynes) et de la déviation (vers la route de Yèvre). Cette antenne d'une emprise au sol de 70m2 sécurisée par un grillage de 2m de haut permettrait de couvrir une zone de 4kms alentour. Elle permettrait l'installation de 3 opérateurs. La construction de ce pylône ne serait effective qu'à partir de l'installation d'un opérateur et sous réserve d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Ces antennes sont indispensables pour transmettre nos messages, nos textos, nos mms, nos photos, nos vidéos à partir de nos téléphones portables. Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux mobiles. La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Les ondes radio utilisées sont de même nature, au plan sanitaire, que les ondes radio utilisées par la radio, la télévision et de nombreux appareils de la vie courante : plaques à induction, ampoules basse consommation, babyphones, four micro-ondes etc...).

DEPOTS SAUVAGES : Des tonnes de déchets, mégots, depuis peu des masques chirurgicaux, et des déjections canines sont ramassées chaque année sur le territoire de la commune. Cela représente un coût important pour la collectivité et de nombreuses heures de travail pour les agents ; sans compter les désagréments pour les piétons (risques de glissades, mauvaises odeurs, visuel...).

Respectons notre environnement.

LINGETTES JETEES DANS LE TOUT A L'EGOUT : malgré de nombreux rappels à l'ordre, ce fléau perdure entraînant des coûts de réparation importants. Par exemple, la commune a dû changer 3 pompes à 2.000€ la pompe. **Il s'agit des deniers publics donc de notre argent à tous.**

HYDROCARBURES DANS LES BOUES DES STATIONS D'EPURATION : cette pollution est causée par le rejet dans le tout à l'égout des huiles de fritures ou des huiles de vidange. Cela nécessite le retrait, le transport et le traitement de ces boues dans des endroits spécialisés pour un coût estimatif de 30.000€. Ces désagréments inadmissibles auraient pu être évités. En effet, il est possible de déposer les huiles usagées dans les déchetteries. Pour les huiles de fritures, elles peuvent être versées dans des bouteilles en plastique pour être déposées en déchetterie ou elles peuvent être figées en utilisant des paillettes à mélanger dans l'huile encore chaude. Ainsi figée, l'huile de friture peut être jetée avec les ordures ménagères.

Encore une fois, il s'agit des deniers publics donc de notre argent à tous.



MENSUALISATION DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Coupon-réponse à retourner en mairie avant le 15/02/2021
ou par mail à contact@dadonville.fr

NOM, Prénom _____

Adresse _____

N° Téléphone _____

Adresse mail _____

Souhaite bénéficier de la mensualisation des factures d'assainissement collectif à C/ du 01/01/2022.

Date

Signature

Ensemble faisons bloc contre le coronavirus, continuons à respecter "les gestes barrière" !



**Retrouvez toutes les informations communales sur
le site internet de la mairie - dadonville.fr**

la page Facebook

**l'application Panneau Pocket
téléchargeable sur votre mobile**

le panneau lumineux au carrefour de la Groue.